

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 juillet 2023

mis en ligne le 27/07/2023

CM20230724-01

FINANCES

Délégation de service public pour le pré-financement, la conception, la construction, l'entretien-maintenance et la gestion d'un crématorium : choix du délégataire et approbation du contrat de délégation de service public

Monsieur le Maire expose :

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,
- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1411-1 et suivants,
- VU l'avis favorable émis par la Commission Consultative des Service Publics Locaux réunie le 6 juillet 2022,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 25 juillet 2022 validant les principales caractéristiques du projet, le principe du recours à une délégation de service public pour sa réalisation et autorisant Monsieur le Maire à lancer et conduire la procédure de consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat,
- VU les éléments d'information communiqués aux élus 15 jours francs avant la présente délibération conformément à l'article L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis d'appel public à concurrence paru au Journal officiel de l'Union Européenne, dans le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics du 23 septembre 2022, et dans la revue spécialisée « Résonance funéraire » du 25 septembre 2022,

Considérant que les dossiers de candidatures et d'offres ont été remis simultanément,

Considérant que la date limite de remise des candidatures était fixée au 23 novembre 2022 à 12h00, puis repoussée au 9 décembre 2022 à 12h00 par avis rectificatifs publiés dans les supports susnommés. Trois plis sont parvenus dans ce délai.

Considérant que la Commission de Délégation de Service Public, réunie le 5 janvier 2023, a analysé les candidatures déposées par OGF (en groupement avec GA PROMOTION), La Société des Crématoriums de France et Pompes Funèbres Alain HOFFARTH et a admis l'ensemble des candidats à présenter une offre initiale,

Considérant que la Commission de Délégation de Service Public, réunie le 3 février 2023, a analysé les offres initiales déposées par les trois candidats et a donné un avis sur celles-ci à Monsieur le Maire, l'invitant à ouvrir les négociations avec l'ensemble des soumissionnaires,

Considérant les négociations menées par le Maire de février à mai 2023 au cours desquelles les candidats ont été reçus en Mairie pour une audition le 8 mars 2023,

Considérant qu'à l'issue de cette première phase de négociation, les candidats ont été invités à présenter une offre ajustée (offre n°2),

Considérant que suite à la remise des offres n°2 le 17 avril 2023, le Maire a constaté le désistement de l'opérateur Pompes Funèbres Alain HOFFARTH,

Considérant que, suite à la remise des offres n°2 et par application des critères de choix des offres, le Maire a éliminé le candidat OGF et poursuivi les négociations avec le seul opérateur SCF,



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 24 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois juillet et le dix-huit juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE.

Absents excusés :

M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean DORCIER, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Richard BAUD, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Claude TERRIER	à	M Christophe ARMINJON
M. Jean DORCIER	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Véronique VULLIEZ	à	M Gérard BASTIAN
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	M Jean-Pierre FAVRAT
M. Mickaël BEAUJARD	à	M Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Michel ELLENA
M. Thomas BARNET	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Arnaud BERAST	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Considérant la clôture de la négociation qui est intervenue lors de la remise le 25 mai 2023 des dernières réponses de SCF sur son offre n°2 ,

Considérant qu'au vu des dernières réponses de SCF, Monsieur le Maire, autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public au sens de l'article L.1411-5 du CGCT, a décidé d'arrêter son choix sur La Société des Crématoriums de France,

Considérant le projet de contrat de délégation de service public qui a été établi au vu de la proposition formulée par le candidat Société des Crématoriums de France, pour une durée de 30 ans à compter de sa date de notification,

Considérant le rapport d'analyse des offres présentant notamment l'analyse des propositions ainsi que les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat,
Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le choix de La Société des Crématoriums de France en qualité de délégataire de service public pour le pré-financement, la conception, la construction, l'entretien-maintenance et la gestion du crématorium ;
- APPROUVER les stipulations du contrat de délégation de service public et ses annexes ;
- AUTORISER La Société des Crématoriums de France à procéder à toute étude et investigations préalables (études de sol....) et à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de ce projet sur le terrain communal retenu ;
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat et tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,




Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,

Isabelle PLACE-MARCOZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.